

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERLAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 46

Procurations : 6

Votants : 52

Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Désignation des délégués.

Les statuts du PNR prévoient la participation à titre consultatif des EPCI à vocation de développement, d'aménagement ou d'environnement.

Le conseil communautaire doit désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux, conformément à l'article L5711-1 (3<sup>ème</sup> alinéa), afin de siéger au comité syndical du PNR.

Il est rappelé que ces délégués ne peuvent pas être déjà délégués au Parc pour leur commune.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52	Bulletins nuls : 8	Suffrages exprimés : 44	Majorité : 23
------------------------	--------------------	-------------------------	---------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1<sup>er</sup> tour, pour représenter la CCBA :

DELEGUES	PRENOM	NOM	DELEGUES	PRENOM	NOM
Titulaire	Baptiste	TEYSSIER	Suppléant	Jean-Yves	PONTHIER
Titulaire	Jean-François	BAUZELY			

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200730-DEL30072020-22-  
DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020